

## **FIGHE D'INSCRIPTION ACTIVITES 2022/2023**

### **AQUA-PHOBIE**

Une séance « test » aura lieu le mardi 27 septembre à 16h45.

L'inscription aura lieu à l'issue du test.

NOM // ..... PRENOM // .....  
ADRESSE // .....  
CODE POSTAL // ..... VILLE // .....  
TELEPHONE // ..... MAIL // .....

#### **TARIFS**

Normal : 178,80 € +  1 € d'achat de la carte.

Résident sur présentation d'un justificatif de domicile\* : 143 € +  1 € d'achat de la carte.

Je paie comptant : espèces, chèque bancaire (non rempli), carte bancaire, chèques vacances.

Je paie par prélèvement automatique tarif normal : 1<sup>er</sup> paiement comptant de 58,80 € le jour de l'inscription puis prélèvement en novembre (60 €) et décembre (60 €) (pour toute inscription avant le 4 octobre)

Je joins un RIB, compte au nom de \_\_\_\_\_

Je paie par prélèvement automatique tarif résident : 1<sup>er</sup> paiement comptant de 43 € le jour de l'inscription puis prélèvement en novembre (50 €) et décembre (50 €) (pour toute inscription avant le 4 octobre)

Je joins un RIB, compte au nom de \_\_\_\_\_

Chaque séance dure 45 minutes et est encadrée par un maître-nageur sauveteur.

Les activités se déroulent du mardi 27 septembre 2022 au mardi 27 juin 2023, hors vacances scolaires (zone C), jours fériés, fermeture pour vidange réglementaire, incident technique ou compétition.

#### **CONDITIONS D'INSCRIPTION :**

(\*) Ce tarif s'applique aux usagers domiciliés dans **les communes de la Communauté d'agglomération de Castres-Mazamet** (liste ci-dessous), sur présentation d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins d'un an, au nom de l'usager pratiquant l'activité (facture EDF, eau, téléphone, taxe d'habitation, quittance de loyer....).

Aiguefonde, Aussillon, Boissezon, Castres, Caucalières, Labruguière, Lagarrigue, Mazamet, Navès, Noailhac, Payrin-Augmontel, Pont de Larn, Saint-Amans-Soult et Valdurenque.

Il est rappelé aux pratiquants la nécessité de s'assurer que leur état de santé est compatible avec l'activité pratiquée : une visite périodique auprès d'un médecin est la meilleure garantie.

La Communauté d'agglomération décline toute responsabilité en cas d'incompatibilité médicale avec les activités physiques proposées par l'établissement, qu'elles soient encadrées ou libres.

Les créneaux horaires choisis sont fixes et non modifiables. En cas d'absence, aucune possibilité de récupération et de remboursement possible.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription.

Signature